

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE MOIRANS**

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 9 juillet 2020, convocation du Conseil Municipal, adressée à chacun des conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le 15/07/2020 à 19h.

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt , le quinze juillet à 19h, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Valérie ZULIAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 juillet 2020

**Présents :**

ZULIAN Valérie / RUSSIER Alain / NARDIN Marie-Christine / PELLAT Xavier / BOUBELLA Djamila / AMARI Kader / BELMUDES Nadine / AKYUREK Mustafa / TETE Christine / CUSSAC Maryvonne / BRUNET-JAILLY Claudine / BRICOTEAUX Christine / LEROY Luc / PAPAIOANNOU Elie / LOMBARDO Joséphine / GOURDAIN Guillaume / QUINARD Cyril / AUCLAIR Simon / JEAN Marie-Elisabeth / TOSI Jean-Pierre / CUILLIER Maryline / JULIEN Gilles / VIALLE Renée / SEGUIN Guillaume / ALLAMANDO Sonia

**Absent(s) :**

ALAPETITE Julien (pouvoir à Alain RUSSIER) / BOVE Nathalie (pouvoir à Valérie ZULIAN) / FERRANTE François (pouvoir à Marie-Elisabeth JEAN) / BATS Sylvie (pouvoir à Maryline CUILLIER)

Secrétaire de séance : Monsieur Alain RUSSIER

Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

## Ordre du Jour

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
ADMINISTRATION GENERALE.....	4
Désignation des commissions municipales et de leurs membres .....	4
Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des organismes extérieurs .....	7
Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - Désignation de la liste des noms en vue de la nomination des membres.....	9
Désignation d'un représentant "Délégué Spécial" pour siéger à l'Assemblée Spéciale des communes actionnaires de la Société Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA).....	10
Désignation des délégués représentant la commune au sein du Territoire d'Énergie Isère (TE38).....	11
Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de l'Association Syndicale Autorisée de gestion des cours d'eau de Voreppe à Moirans.....	12
Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) .....	13
Représentation du Conseil Municipal au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) .....	14
AMENAGEMENT/FONCIER/ENVIRONNEMENT.....	15
Désignation d'un représentant de la commune auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C.).....	15
MARCHES PUBLICS .....	16
Désignation des membres des commissions relatives à la commande publique.....	16
QUESTIONS DIVERSES.....	18

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 4 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des Élus présents

### APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Avant l'ouverture de la séance, Madame La Maire et son équipe souhaitent rendre hommage à Monsieur Biserta pour son engagement de 20 ans à Moirans au sein du FC Moirannais et offrir ainsi son soutien à sa famille. M. Biserta a eu un engagement profond pour le club de Moirans, il l'a hissé en ligue au niveau régional et a permis avec tout l'encadrement technique du club de le hisser en coupe de France. Avec tous les hommages à lui et à sa famille, Madame la Maire et son équipe proposent une minute de silence.

L'ordre du jour comportant 10 projets de délibération est approuvé à l'unanimité des Élus présents avec une modification sur la délibération concernant la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des organismes extérieurs.

**DELIB N°DEL2020\_048**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**DESIGNATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DE LEURS MEMBRES**

**RAPPORTEUR** : Valérie ZULIAN

**Dossier suivi par** : Florence BLANCHON

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-22,

Madame Valérie ZULIAN, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il est possible créer des commissions, exclusivement composées d'élus, et chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Madame la Maire est la présidente de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, il est proposé de créer cinq commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil Municipal :

**COMMISSION MOYENS INTERNES**

Sujets traités : finances, marchés publics, gestion du personnel, systèmes d'information , communication, recherche de subventions :

- PELLAT Xavier
- RUSSIER Alain
- BRICOTEAUX Christine
- QUINARD Cyril
- PAPAIOANNOU Elie
- NARDIN Marie-Christine
- TÊTE Christine
- TOSI Pierre Antoine
- FERRANTE François
- VIALLE Renée

**COMMISSION AMÉNAGEMENT/TRAVAUX**

Sujets traités : aménagement, urbanisme, travaux, sécurité ERP, accessibilité, modes de déplacement, protection de l'environnement, agriculture :

- TÊTE Christine
- PAPAIOANNOU Elie
- ALAPETITE Julien
- LEROY Luc
- QUINARD Cyril
- CUSSAC Maryvonne
- BRICOTEAUX Christine
- PELLAT Xavier
- FERRANTE François
- JEAN Marie Elisabeth
- SEGUIN Guillaume

**COMMISSION VIE QUOTIDIENNE ET SERVICES A LA POPULATION**

Sujets traités : services à la population, état civil, cimetière, élections, propreté, fleurissement, jardins partagés, cérémonies, tranquillité publique, GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité), CISP (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), démocratie participative, solidarité, civisme, visites de quartiers, lutte contre l'isolement et les discriminations, santé, conseils municipaux des anciens, économie, économie sociale et solidaire, artisanat, commerces :

- AMARI Kader
- LOMBARDO Joséphine
- BELMUDES Nadine
- BOUBELLA Djamila
- BRUNET-JAILLY Claudine
- BOVE Nathalie
- AKYUREK Mustafa
- FERRANTE François
- JEAN Marie Elisabeth
- ALLAMANDO Sonia

**COMMISSION ÉDUCATION/ENFANCE/JEUNESSE**

Sujets traités : scolaire, périscolaire, extrascolaire, jeunesse, petite enfance, conseils municipaux de la jeunesse et des enfants, PEDT (Projet Éducatif de Territoire), réflexion sur le nouveau groupe scolaire, lutte contre le décrochage scolaire :

- NARDIN Marie-Christine
- BOUBELLA Djamila
- CUSSAC Maryvonne
- BOVE Nathalie
- GOURDAIN Guillaume
- LOMBARDO Joséphine
- RUSSIER Alain
- CUILIER Maryline
- BATS Sylvie
- SEGUIN Guillaume

**COMMISSION SPORT/CULTURE/ANIMATION**

Sujets traités : sports, culture, associations, patrimoine, tourisme, animations et festivités :

- AKYUREK Mustafa
- BELMUDES Nadine
- RUSSIER Alain
- BOUBELLA Djamila
- AUCLAIR Simon
- BOVE Nathalie
- BRICOTEAUX Christine
- BATS Sylvie
- JEAN Marie Elisabeth
- JULIEN Gilles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CRÉE les commissions Municipales précitées.

FIXE la composition de chacune de ces commissions.

DELIB N°DEL2020\_049

## DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

**RAPPORTEUR** : Valérie ZULIAN

**Dossier suivi par** : Françoise VERNET

Madame Valérie ZULIAN, Maire, informe les élus qu'à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de procéder à la nomination des représentants du Conseil Municipal chargés de représenter la ville dans les organismes extérieurs.

Aussi il est proposer de désigner, au sein des organismes suivants, les conseillers chargés de représenter la ville :

### **LA BALANCELLE – AIPE – PETIT PRE – ACEPP 38**

- GOURDAIN Guillaume
- TÊTE Christine
- PAPAIOANNOU Elie
- LOMBARDO Joséphine
- CUILIER Maryline

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD**

- LOMBARDO Joséphine
- BRUNET-JAILLY Claudine

### **CENTRE SANITAIRE ET SOCIAL**

- BRUNET-JAILLY Claudine
- LOMBARDO Joséphine

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE TULLINS**

Titulaire :

- LOMBARDO Joséphine

Suppléant :

- NARDIN Marie-Christine

### **MFR**

- BELMUDES Nadine
- RUSSIER Alain

### **CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE**

- AMARI Kader

### **ANDES (Association Nationale des Élus en charge du Sport)**

- AKYUREK Mustafa

### **CONSEIL D'ÉCOLE**

- NARDIN Marie-Christine
- CUSSAC Maryvonne

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE**

Titulaire :

- BOUBELLA Djamila

Suppléant :

**Commune de Moirans – Séance du 15/07/2020 à 19 h 00**

- BOVE Nathalie

**OGEC ST EXUPERY – ST PIERRE**

- NARDIN Marie-Christine

**CONSEIL D'ECOLE – ECOLE DE MUSIQUE**

- BELMUDES Nadine

- AUCLAIR Simon

- CUSSAC Maryvonne

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE**

Titulaire :

- BOUBELLA Djamila

Suppléant :

-BOVE Nathalie

Le Conseil Municipal, après avoir décidé, à l'unanimité, en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 pour, 0 contre, 4 abstention et 0 sans participation,

DESIGNE les représentants de la commune au sein des organismes extérieurs précités.

**DELIB N°DEL2020\_050**

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) - DESIGNATION DE LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES**

**RAPPORTEUR** : Valérie ZULIAN

**Dossier suivi par** : Françoise VERNET

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1650,

Madame Valérie ZULIAN, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient d'instituer une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le maire ou par un adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires se fera par le directeur des finances publiques, à partir de la liste des contribuables, en nombre double proposée par le Conseil Municipal, dans les deux mois qui suivent l'installation du nouveau Conseil Municipal.

Madame Valérie ZULIAN, Maire, propose au Conseil Municipal de nommer comme président suppléant de ladite commission Madame TÊTE Christine et de dresser la liste des 32 noms des personnes proposées pour être désignées commissaires selon le tableau présenté en annexe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE comme Président suppléant de la CCID Madame TÊTE Christine.

DESIGNE les personnes mentionnées dans le tableau en annexe pour être nommées commissaires.

**DELIB N°DEL2020\_051**

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT "DELEGUE SPECIAL" POUR SIEGER A L'ASSEMBLEE SPECIALE DES COMMUNES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DEPARTEMENT DE L'AIN (SEMCODA)**

**RAPPORTEUR** : Valérie ZULIAN

**Dossier suivi par** : Florence BLANCHON

Vu les articles, L.1524-2 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Madame Valérie ZULIAN, Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune est actionnaire de la SEMCODA avec 183 actions.

Elle précise que la commune ne pouvant être représentée directement au Conseil d'Administration, elle doit désigner un délégué qui représentera la commune au sein de l'Assemblée Spéciale des actionnaires.

Cette Assemblée Spéciale se réunira pour désigner les délégués actionnaires administrateurs qui siégeront au sein du Conseil d'Administration de la SEMCODA.

L'Assemblée Spéciale se réunira en outre pour la présentation du rapport annuel et les éventuelles modifications statutaires au moins une fois par an.

Le délégué devra ensuite présenter au moins une fois par an au Conseil Municipal un rapport écrit portant sur l'activité de la société.

Elle informe qu'en tant que Maire, elle représente la commune aux différentes Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires de la SEMCODA, et peut se faire représenter à cette occasion uniquement par un élu membre du Conseil Municipal en tant que délégué spécial.

Il convient donc de désigner le Délégué Spécial de la commune en la personne de Madame TÊTE Christine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Madame la Maire comme représentante légale de la collectivité à l'Assemblée Spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA et comme délégué spécial Madame TÊTE Christine.

ACCEPTE en tant que besoin que le délégué fasse acte de candidature pour être désigné administrateur pour représenter les communes et les intercommunalités actionnaires.



**DELIB N°DEL2020\_052**

**DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ISERE (TE38)**

**RAPPORTEUR** : Valérie ZULIAN

**Dossier suivi par** : Florence BLANCHON

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5721-2

Vu les statuts du TE 38,

Vu l'adhésion de la commune à Territoire d'Énergie Isère (TE 38),

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein du Comité Syndical du TE 38.

En application de l'article L.5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au Comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

Le mandat des nouveaux représentants du TE 38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité Syndical du TE 38.

Madame la Maire propose que soient désignés :

- Monsieur LEROY Luc comme délégué titulaire
- Monsieur AUCLAIR Simon comme délégué suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE en qualité de délégué titulaire Monsieur LEROY Luc et Monsieur AUCLAIR Simon en qualité de délégué suppléant du Conseil Municipal au sein du TE 38.

**DELIB N°DEL2020\_053**

**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE GESTION DES COURS D'EAU DE VOREPPE A MOIRANS**

**RAPPORTEUR** : Valérie ZULIAN

**Dossier suivi par** : Florence BLANCHON

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-7 et suivants,

Madame Valérie ZULIAN, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de l'ASA de gestion des cours d'eau de Voreppe à Moirans.

En application des dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT il est proposé de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Madame Valérie ZULIAN propose aux membres du Conseil Municipal de nommer :

- AUCLAIR Simon comme délégué titulaire
- ALAPETITE Julien comme délégué suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND acte de la désignation des délégués au sein de l'ASA de gestion des cours d'eau de Voreppe à Moirans.

**DELIB N°DEL2020\_054**

**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)**

**RAPPORTEUR** : Valérie ZULIAN

**Dossier suivi par** : Françoise VERNET

Vu l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n°2020\_044 du 4 juillet 2020 fixant à douze le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.),

Vu la délibération n°2020\_045 du 4 juillet 2020 désignant les délégués du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.),

Vu la démission de Monsieur Jean-Jacques ROBERT en date du 7 juillet 2020,

Madame ZULIAN Valérie, Maire, informe de la nécessité d'effectuer un changement au sein de la composition des membres élus du Conseil d'Administration du CCAS en raison de la démission de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

Il est proposé que Madame Maryline CUILIER soit élue en remplacement du conseiller démissionnaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la désignation de cette représentante du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

**DELIB N°DEL2020\_055**

**REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (C.I.S.P.D.)**

**RAPPORTEUR** : Valérie ZULIAN

**Dossier suivi par** : Florence BLANCHON

Madame Valérie ZULIAN, Maire, informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son renouvellement il convient de désigner un délégué au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Elle propose que soit désigné Monsieur AMARI Kader pour représenter la ville au sein du CISPD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE (vote) la désignation de Monsieur AMARI Kader pour représenter la Ville de Moirans au sein du CISPD.

**DELIB N°DEL2020\_056**

**AMENAGEMENT/FONCIER/ENVIRONNEMENT**

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (C.D.A.C.)**

**RAPPORTEUR** : Valérie ZULIAN

**Dossier suivi par** : Florence BLANCHON

Vu l'article L.751-2 du Code du Commerce,

Madame Valérie ZULIAN, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'elle peut être appelée à siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C.) dont les membres sont nommés par arrêté préfectoral. Il convient donc, en cas d'indisponibilité de Madame la Maire de désigner un suppléant afin de représenter la commune.

Madame la Maire propose, conformément à la possibilité offerte par les textes en vigueur, de ne pas voter à bulletin secret et de désigner en qualité de suppléant au sein de la CDAC, Madame BOVE Nathalie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Madame BOVE Nathalie en qualité de suppléante de Madame la Maire pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C.).

DELIB N°DEL2020\_057

## MARCHES PUBLICS

### DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS RELATIVES A LA COMMANDE PUBLIQUE

**RAPPORTEUR** : Valérie ZULIAN

**Dossier suivi par** : Françoise VERNET

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1414-2 et L 1411-5,  
Vu le Code de la commande publique,

Madame Valérie ZULIAN, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs commissions peuvent intervenir dans les procédures mises en œuvre dans le cadre des marchés publics et des concessions de service public.

Le principe de la représentation proportionnelle dans la composition de chacune des commissions doit être respecté.

En application des dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Les commissions suivantes sont à mettre en place :

#### **Commission d'appel d'offres (CAO) :**

Dans les communes de plus de 3500 habitants elle est composée du Maire ou de son représentant et de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

D'autres personnes peuvent également siéger avec voix consultative : le comptable public, le représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), ainsi que des agents de la Ville compétents dans le domaine concerné.

Il est proposé de désigner :

En qualité de titulaires :

- PELLAT Xavier
- PAPAIOANNOU Elie
- TÊTE Christine
- TOSI Pierre Antoine
- VIALLE Renée

En qualité de suppléants :

- NARDIN Marie-Christine
- RUSSIER Alain
- ALAPETITE Julien
- FERRANTE François
- JULIEN Gilles

#### **Commission MAPA :**

Lorsque les marchés sont inférieurs aux seuils européens (aujourd'hui à fixés à 5.350.000 €HT pour les travaux et à 214.000 €HT pour les services et les fournitures), ils peuvent être passés selon une procédure adaptée dont les modalités sont librement déterminées par le pouvoir adjudicateur dans le respect des principes de la commande publique.

Aussi un avis motivé sur le choix du titulaire peut être donné par une commission MAPA (composée, en plus du Maire ou de son représentant président, de cinq membres et de personnalités compétentes si nécessaire) qui se réunit pour avis sans qu'il soit fait application des règles de quorum ni de délai de convocation. L'avis émis donnant lieu à l'établissement d'un rapport signé par les membres présents.

Le choix définitif et la signature du marché étant assurés par le pouvoir adjudicateur ou son représentant.

Il est proposé de nommer les membres suivants :

- PELLAT Xavier
- PAPAIOANNOU Elie
- TÊTE Christine
- TOSI Pierre Antoine
- SEGUIN Guillaume

#### **Commission de délégation de service public (CDSP):**

Cette commission intervient dans le cadre du lancement d'une procédure de délégation de service public, elle est notamment chargée d'ouvrir les plis, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et d'émettre un avis sur celle-ci.

Elle se compose, outre le Maire, président ou son représentant, de cinq membres titulaires et suppléants.

Le comptable public, le représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), ainsi que des agents de la Ville compétents dans le domaine concerné pourront siéger avec voix consultative.

Il est proposé de désigner :

En qualité de titulaires :

- PELLAT Xavier
- PAPAIOANNOU Elie
- TÊTE Christine
- CUILIER Maryline
- ALLAMANDO Sonia

En qualité de suppléants :

- NARDIN Marie-Christine
- RUSSIER Alain
- ALAPETITE Julien
- BATS Sylvie
- JULIEN Gilles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la désignation des membres des commissions d'appel d'offres, de procédure adaptée (MAPA) et de délégation de service public.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame La Maire répond aux interventions de Monsieur G. JULIEN:

1/ En ce qui concerne la place de la ville au sein de la CAPV, Madame La Maire précise que plus que jamais Moirans sera inscrite dans l'intercommunalité. C'est ce qui a été porté pendant la campagne et c'est ce qui

## **Commune de Moirans – Séance du 15/07/2020 à 19 h 00**

continuera à être porté longtemps car aujourd'hui il se passe beaucoup de choses dans les communes et aux alentours, grâce à l'intercommunalité et Moirans a rarement pu en bénéficier. Moirans sera pleinement présente et prendra toute sa place au sein de l'intercommunalité au bénéfice de tout le monde et surtout des moirannais.

2/ Concernant les questions sur le Bareau, Madame la Maire répond qu' il est évident qu'aujourd'hui, il est un peu tard pour se poser cette question car le Bareau a été voté et qu'il fallait agir avant. C'est fort déplorable car aujourd'hui Moirans va payer les pots cassés. Les conséquences de ce Bareau vont être probablement désastreuses pour la commune.

3/ Concernant les modalités de fonctionnement avec St-Jean-de-Moirans, il est proposé aujourd'hui un travail collectif avec nos voisins et les projets seront portés ensemble pour qu'ils aillent plus loin.

Monsieur X. PELLAT répond à M. G. JULIEN concernant le projet du Bareau:

« Sur ce dossier, le maître d'œuvre à l'heure actuelle, est le Conseil Départemental avec une enveloppe consacrée à ce projet à hauteur de 77 % du budget total. C'est lui qui mène toute les démarches en terme d'études, en particulier sur les terrains et les tracés. La CAPV s'est prononcée à différentes reprises sur cette question. Même si nous ne sommes pas du tout persuadés de la pertinence de ce projet, le niveau d'avancement auquel il est parvenu aujourd'hui rend peut être un peu illusoire la volonté d'engager une démarche. Mais s'il existe des propositions alternatives pourquoi ne pas les faire connaître si elles semblent pertinentes. Comme il a été dit lors de la séance du premier Conseil Municipal, il y a des élus majoritaires et des élus minoritaires, et non pas des élus d'opposition, donc toute idée pertinente et intéressante est bonne à prendre ».

**L'ordre du jour étant levé, la séance est levée à 20h**

***Ce procès verbal de séance rend compte de manière synthétique des décisions prises à l'occasion de la séance publique du Conseil Municipal. Pour disposer du compte rendu intégral, et pour davantage d'exhaustivité, une version intégrale des échanges est disponible sur demande en Mairie, sous format audio-informatique.***

***Il est également disponible sur le site internet de la ville, rubrique « le conseil municipal »***